

## EPAGE HuCA

# Établissement Public d'Aménagement et de gestion des Eaux Huveaune-Côtiers-Ayalades

### Ordre du jour du Conseil Syndical du mardi 26 mai 2026 à 09h30

111 rue du Dirigeable - ZI Les Paluds - 13400 AUBAGNE

#### Préambule

#### Délibérations

- CS20260526-N1-Délibération n°1 : Élection du Président
- CS20260526-N1-Délibération n°2 : Élection des 3 Vice-Présidents
- CS20260526-N1-Délibération n°3 : Élection des 3 membres du bureau
- CS20260526-N1-Délibération n°4 : Délégation d'attributions du Comité Syndical au Président

#### Questions diverses – prochain Conseil

DÉPARTEMENT  
des  
Bouches-du-Rhône

EPAGE HuCA  
Huveaune Côtiers Aigalades

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 26

Nombre de Procurations : 0

Nombre de Votants : 22

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SÉANCE du 26 mai 2026**

L'An deux mille vingt- six, le 26 mai, à 09 heures 30, le Conseil Syndical, convoqué le 20 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Patrick MAGRO, doyen d'âge puis de Monsieur Laurent SIMON

**PRÉSENTS :**

*Mesdames Christelle BURRIAT, Capucine EDOU, Lyne FRICKER, Véronique MIQUELLY, Carine PAILLARD, Perrine PRIGENT, Messieurs Romain AMARO, Jean-Pierre BOULAND, Marc DE CANEVA, Alexandre DORIOL, Claude FABRE, Michel ILLAC, Anthony KREHMEIER, Patrick MAGRO, Jean-Marc MARTINEZ, Vincent MITTICA, Laurent SIMON, Jean-Pierre SQUILLARI et Frédéric SZABO, titulaires.*

*Madame Karine MEDA et Messieurs Jean-Jacques COULOMB et Laurent GARGUILO, suppléants.*

**PRÉSENTS non-votants :**

*Madame Laurence BRULEY et Messieurs Marc DEL GRAZIA, Hervé MENCHON et Olivier PAILLARD, suppléants.*

**EXCUSÉS :** *Messieurs Ollivier ARTUPHEL, Ambroio DOLFI et Lionel LENEL.*

**OBJET : Compte rendu de séance du CS20260526-N1 du 26 mai 2026, à 09 heures 30**

Le Comité Syndical de l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune-Côtiers-Aigalades (EPAGE HuCA), a dû être convoqué à nouveau dans les délais prescrits par la loi, faute du quorum obtenu lors de la tenue du comité syndical du 20 mai 2026.

Ce 26 mai 2026, à 9h30, le comité syndical s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA sis au 111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds à Aubagne, sous la présidence de Monsieur Patrick MAGRO, doyen d'âge.

La séance est ouverte à 10h, le quorum étant respecté avec 26 membres présents, dont 22 membres votants.

Monsieur Patrick MAGRO, doyen d'âge du comité syndical, prend la présidence du conseil et procède à l'appel. Sont présents 19 élus titulaires et 7 élus suppléants.

Trois élus titulaires, Messieurs Ambrozio DOLFI, Lionel LENEL et Ollivier ARTUPHEL, sont excusés et suppléés suite à leur demande, respectivement, par les élus suppléants Laurent GARGUILO, Jean-Jacques COULOMB et Karine MEDA.

Les membres votants sont Mesdames Christelle BURRIAT, Capucine EDOU, Lyne FRICKER, Véronique MIQUELLE, Carine PAILLARD, Perrine PRIGENT, Messieurs Romain AMARO, Jean-Pierre BOULAND, Marc DE CANEVA, Alexandre DORIOL, Claude FABRE, Michel ILLAC, Anthony KREHMEIER, Patrick MAGRO, Jean-Marc MARTINEZ, Vincent MITTICA, Laurent SIMON, Jean-Pierre SQUILLARI et Frédéric SZABO, titulaires. Ainsi que Madame Karine MEDA et Messieurs Jean-Jacques COULOMB et Laurent GARGUILO, suppléants.

Monsieur Patrick MAGRO, Président, propose à l'assemblée de procéder, soit à un vote à bulletin secret, soit à un scrutin à main levée. À l'unanimité, le choix se porte sur un vote à main levée.

Monsieur Patrick MAGRO, Président, fait un appel aux membres du comité souhaitant proposer leur candidature. Messieurs Laurent SIMON et Anthony KREHMEIER se déclarent candidats à la Présidence de l'EPAGE.

Il est procédé au vote. Le nombre de voix obtenues est de 6 pour Monsieur Anthony KREHMEIER et de 16 pour Monsieur Laurent SIMON. Monsieur Laurent SIMON ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président de l'EPAGE HuCA et est installé immédiatement.

Sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON et suivant l'ordre du jour prévu, il est procédé à l'élection des 3 vice-présidents puis des 3 membres du bureau avec les délibérations 2 et 3.

Après accord de l'unanimité des votants, la proposition d'un scrutin à main levée est adoptée et après recueil des candidatures, les membres suivants sont élus :

Vice-Présidents : Monsieur Frédéric SZABO, 1<sup>er</sup>, Madame Lyne FRICKER, 2<sup>ème</sup>, et Monsieur Claude FABRE, 3<sup>ème</sup>.

Membres du bureau : Madame Carine PAILLARD et Messieurs Michel ILLAC et Patrick MAGRO.

La dernière délibération concernant la délégation d'attribution du Comité Syndical au Président est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 10h30.

Compte-rendu validé par

**Monsieur Patrick MAGRO,**  
Doyen d'âge du Comité Syndical  
de l'EPAGE Huveaune-Côtiers-Ayalades

**Monsieur Laurent SIMON,**  
Président de l'EPAGE Huveaune-Côtiers-  
Ayalades



DÉPARTEMENT  
des  
Bouches-du-Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

EPAGE HuCA  
Huveaune Côtiers Ayalades

**SÉANCE du 26 mai 2026**

L'An deux mille vingt- six, le 26 mai, à 09 heures 30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 20 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Patrick MAGRO, doyen d'âge.

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 26

Nombre de Procurations : 0

Nombre de Votants : 22

**PRÉSENTS :**

*Mesdames Christelle BURRIAT, Capucine EDOU, Lyne FRICKER, Véronique MIQUELLY, Carine PAILLARD, Perrine PRIGENT, Messieurs Romain AMARO, Jean-Pierre BOULAND, Marc DE CANEVA, Alexandre DORIOL, Claude FABRE, Michel ILLAC, Anthony KREHMEIER, Patrick MAGRO, Jean-Marc MARTINEZ, Vincent MITTICA, Laurent SIMON, Jean-Pierre SQUILLARI et Frédéric SZABO, titulaires.*

*Madame Karine MEDA et Messieurs Jean-Jacques COULOMB et Laurent GARGUILO, suppléants.*

**PRÉSENTS non-votants :**

*Madame Laurence BRULEY et Messieurs Marc DEL GRAZIA, Hervé MENCHON et Olivier PAILLARD, suppléants.*

**EXCUSÉS :** Messieurs Ollivier ARTUPHEL, Ambroizio DOLFI et Lionel LENEL.

**DÉLIBÉRATION N°1**

**OBJET : Élection du Président / de la Présidente de l'EPAGE HuCA**

Conformément aux articles L 2121-17, L 2122-1, L 2122-4, L 2122-7, L 2122-5, L2122-6, L 2122-13, L 2122-20 et L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Syndical est invité à procéder à l'élection du Président / de la Présidente.

Conseil Syndical du 26/05/2026-N1-Délibération n°1

Afin de procéder à cette élection, un vote à main levée est proposé par le Président, Monsieur Patrick MAGRO, Doyen d'âge du Comité Syndical de l'EPAGE Huveaune-Côtiers-Ayalades, qui préside la séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité de l'assemblée.

Les candidatures de Messieurs Laurent SIMON et Anthony KREHMEIER sont déclarées pour la présidence de l'EPAGE.

Le quorum étant respecté, le vote a lieu.

Conformément aux statuts l'EPAGE HuCA, les membres votants parmi les élus désignés par la Métropole sont au nombre de 20 : Mesdames Christelle BURRIAT, Capucine EDOU, Lyne FRICKER, Véronique MIQUELLE, Perrine PRIGENT, Messieurs Romain AMARO, Jean-Pierre BOULAND, Jean-Jacques COULOMB, Marc DE CANEVA, Alexandre DORIOL, Claude FABRE, Laurent GARGUILO, Michel ILLAC, Anthony KREHMEIER, Patrick MAGRO, Jean-Marc MARTINEZ, Vincent MITTICA, Laurent SIMON, Jean-Pierre SQUILLARI, Frédéric SZABO. Les membres votants parmi les élus désignés par la CA Provence Verte sont au nombre de 2 : Mesdames Carine PAILLARD, Karine MEDA.

1<sup>er</sup> tour : nombre de votants : 22

Candidat 1 : Monsieur Anthony KREHMEIER

Candidat 2 : Monsieur Laurent SIMON

Nombre de voix obtenues :

Candidat 1 : Monsieur Anthony KREHMEIER 6 voix

Candidat 2 : Monsieur Laurent SIMON 16 voix

**Monsieur Laurent SIMON ayant obtenu la majorité absolue des voix, est proclamé Président de l'EPAGE Huveaune-Côtiers-Ayalades (EPAGE HuCA), il est installé immédiatement.**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**Le Président de Séance  
Monsieur Patrick MAGRO  
Doyen d'âge du Comité Syndical de  
l'EPAGE Huveaune-Côtiers-Ayalades**

Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et de la Publication le



*Conseil Syndical du 26/05/2026-N1-Délibération n°1*

DÉPARTEMENT  
des  
Bouches-du-Rhône

EPAGE HuCA  
Huveaune Côtiers Aygaldes

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 26

Nombre de Procurations : 0

Nombre de Votants : 22

**DÉLIBÉRATION N°2**

**OBJET : Élection des 3 Vice-Présidents de l'EPAGE HuCA**

Conformément aux articles L 2121-17, L 2122-1, L 2122-4, L 2122-7, L 2122-5, L2122-6, L 2122-13, L 2122-20 et L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON, élu Président, le Conseil Syndical est invité à procéder à l'élection des trois Vice-Présidents, conformément aux statuts en vigueur depuis le 15 septembre 2022.

Conseil Syndical du 26/05/2026-N1-Délibération n°2

Un vote à main levée est proposé par le Président, pour procéder à cette élection, cette proposition est adoptée à l'unanimité de l'assemblée.

Monsieur le Président a procédé à l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président, du 2<sup>ème</sup> Vice-Président et du 3<sup>ème</sup> Vice-Président.

**Élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président** : Monsieur Frédéric SZABO se déclare candidat.

1<sup>er</sup> tour : nombre de votants : 22

Nombre de voix obtenues : 22                      Abstention : 0                      Nuls : 0

**Monsieur Frédéric SZABO ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président de l'EPAGE HuCA et a été immédiatement installé.**

**Élection du 2<sup>ème</sup> Vice-Président** : Madame Lyne FRICKER se déclare candidate.

1<sup>er</sup> tour : nombre de votants : 22

Nombre de voix obtenues : 22                      Abstention : 0                      Nuls : 0

**Madame Lyne FRICKER ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente de l'EPAGE HuCA et a été immédiatement installée.**

**Élection du 3<sup>ème</sup> Vice-Président** : Monsieur Claude FABRE se déclare candidat.

1<sup>er</sup> tour : nombre de votants : 22

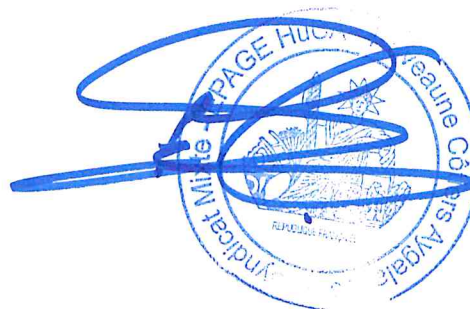
Nombre de voix obtenues : 22                      Abstention : 0                      Nuls : 0

**Monsieur Claude FABRE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-Président de l'EPAGE HuCA et a été immédiatement installé.**

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Monsieur Laurent SIMON**  
**Président de l'EPAGE**  
**Huveaune-Côtiers-Ayygalades**

Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et de la Publication le



Conseil Syndical du 26/05/2026-N1-Délibération n°2

DÉPARTEMENT  
des  
Bouches-du-Rhône

EPAGE HuCA  
Huveaune Côtiers Aygaldes

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 26

Nombre de Procurations : 0

Nombre de Votants : 22

**SÉANCE du 26 mai 2026**

L'An deux mille vingt- six, le 26 mai, à 09 heures 30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 20 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON

**PRÉSENTS :**

*Mesdames Christelle BURRIAT, Capucine EDOU, Lyne FRICKER, Véronique MIQUELLY, Carine PAILLARD, Perrine PRIGENT, Messieurs Romain AMARO, Jean-Pierre BOULAND, Marc DE CANEVA, Alexandre DORIOL, Claude FABRE, Michel ILLAC, Anthony KREHMEIER, Patrick MAGRO, Jean-Marc MARTINEZ, Vincent MITTICA, Laurent SIMON, Jean-Pierre SQUILLARI et Frédéric SZABO, titulaires.*

*Madame Karine MEDA et Messieurs Jean-Jacques COULOMB et Laurent GARGUILO, suppléants.*

**PRÉSENTS non-votants :**

*Madame Laurence BRULEY et Messieurs Marc DEL GRAZIA, Hervé MENCHON et Olivier PAILLARD, suppléants.*

**EXCUSÉS :** *Messieurs Ollivier ARTUPHEL, Ambrozio DOLFI et Lionel LENEL.*

**DÉLIBÉRATION N°3**

**OBJET :** Élection des 3 membres du bureau de l'EPAGE HUCA

Conformément aux articles L 2121-17, L 2122-1, L 2122-4, L 2122-7, L 2122-5, L2122-6, L 2122-13, L 2122-20 et L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

En application de l'article L 5212.12 du Code des Collectivités Territoriales, il convient de désigner les membres du Bureau de l'EPAGE HuCA, conformément aux statuts en vigueur le 15 septembre 2022.

*Conseil Syndical du 26/05/2026-N1-Délibération n°3*

Sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON, Président, le Conseil Syndical est invité à procéder à l'élection des 3 membres du bureau.

Un vote à main levée est proposé par le Président, pour procéder à cette élection. Ce mode de scrutin est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président a procédé à l'élection des 3 membres du bureau.

- **Élection des 3 membres du bureau** : Madame Carine PAILLARD et Messieurs Michel ILLAC et Patrick MAGRO se déclarent candidats.

1<sup>er</sup> tour : nombre de votants : 22

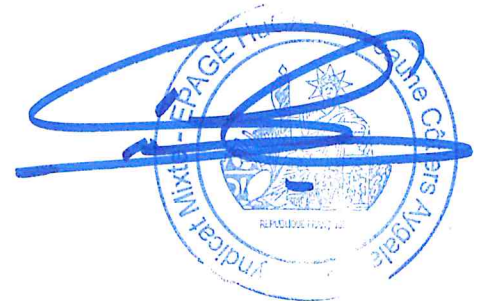
Madame Carine PAILLARD	<u>Nombre de voix obtenues : 22</u>
Monsieur Michel ILLAC	<u>Nombre de voix obtenues : 22</u>
Monsieur Patrick MAGRO	<u>Nombre de voix obtenues : 22</u>

Madame Carine PAILLARD et Messieurs Michel ILLAC et Patrick MAGRO ayant obtenu la majorité des suffrages, sont proclamés membres du bureau de l'EPAGE Huveaune-Côtiers-Ayalades et ont été immédiatement installés.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Monsieur Laurent SIMON  
Président de l'EPAGE  
Huveaune-Côtiers-Ayalades

Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et de la Publication le



Conseil Syndical du 26/05/2026-N1-Délibération n°3

DÉPARTEMENT  
des  
Bouches-du-Rhône

EPAGE HuCA  
Huveaune Côtiers Aigalades

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Présents : 26

Nombre de Procurations : 0

Nombre de Votants : 22

SÉANCE du 26 mai 2026

L'An deux mille vingt- six, le 26 mai, à 09 heures 30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué le 20 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Laurent SIMON

PRÉSENTS :

*Mesdames Christelle BURRIAT, Capucine EDOU, Lyne FRICKER, Véronique MIQUELLY, Carine PAILLARD, Perrine PRIGENT, Messieurs Romain AMARO, Jean-Pierre BOULAND, Marc DE CANEVA, Alexandre DORIOL, Claude FABRE, Michel ILLAC, Anthony KREHMEIER, Patrick MAGRO, Jean-Marc MARTINEZ, Vincent MITTICA, Laurent SIMON, Jean-Pierre SQUILLARI et Frédéric SZABO, titulaires.*

*Mesdames Laurence BRULEY, Karine MEDA et Messieurs Jean-Jacques COULOMB, Marc DEL GRAZIA, Laurent GARGUILO, Hervé MENCHON et Olivier PAILLARD, suppléants.*

EXCUSÉS : Messieurs Ollivier ARTUPHEL, Ambroizio DOLFI et Lionel LENEL.

DÉLIBÉRATION N°4

**OBJET :** Délégation d'attributions du Comité Syndical à la Présidente / au Président de l'EPAGE HUCA

LE CONSEIL SYNDICAL

En vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Syndical peut, afin de faciliter sa gestion, charger le Président par délégation du règlement de certaines affaires,

Conseil Syndical du 26/05/2026-N1-Délibération n°4

## VU

- la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment l'article 149 venant modifier l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;
- la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit modifiant l'article L.2122-22 ;
- les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Il est proposé de donner délégation au Président d'une partie des attributions du Comité Syndical à l'exclusion de celles qui lui sont expressément réservées par la loi. En continuité du fonctionnement de l'EPAGE, il est proposé de confier au Président les délégations de pouvoir suivantes :

- De prendre toute décision, en matière de commande publique, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance et suivre leur exécution ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- D'intenter au nom de l'EPAGE HuCA toutes les actions en justice ou de la défendre dans toute action intentée contre lui ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de l'EPAGE HuCA ;
- De procéder, dans la limite de 2 millions d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a) de l'article L.2121-5-4, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de deux millions d'euros ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

*Conseil Syndical du 26/05/2026-N1-Délibération n°4*

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

## LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE

**ARTICLE UNIQUE** : DÉCIDE de confier au Président les délégations de pouvoir proposées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et de la Publication le

**Monsieur Laurent SIMON**  
**Président de l'EPAGE**  
**Huveaune-Côtiers-Aigalades**



*Conseil Syndical du 26/05/2026-N1-Délibération n°4*